

Participation citoyenne

Depuis de nombreuses années, la Communauté du Pays Voironnais développe des dispositifs d'écoute et d'association des citoyens à l'élaboration de ses grands projets et de ses grandes politiques. Toutefois, jusqu'en 2013, l'association des citoyens n'était ni systématique, ni même proportionnelle à l'importance des projets développés.

Au travers du Projet de Territoire du Pays Voironnais (2010) et de l'Agenda 21 (2012), les élus communautaires se sont engagés à mettre en œuvre « une nouvelle gouvernance, exigeante, engagée et citoyenne ». Elle se traduit notamment dans une charte de la participation citoyenne adoptée le 26 février 2013 qui fixe un cadre de référence précis.

Par ailleurs, outils au service de la participation citoyenne, le Conseil de Développement et la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont des organismes qui oeuvrent aux côtés de la Communauté pour associer les habitants et la société civile à ses projets et son évolution.

40 rue Maitreoux
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h 30-16h
Tél. : 04 76 93 17 71

<https://www.paysvoironnais.com/participation-citoyenne-384.html>